

Le 15 septembre 2009

RECYLEX prend acte de la décision du Conseil de Prud'hommes de Lens (section Encadrement)

Dans le cadre des procédures initiées à l'encontre de Recylex SA (anciennement Metaleurop SA) par d'anciens cadres de Metaleurop Nord SAS, le Conseil de Prud'hommes de Lens (section Encadrement) a rendu ses décisions ce jour, considérant notamment que Recylex SA était co-employeur de 89 anciens cadres de Metaleurop Nord SAS. La section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens a alloué à chaque demandeur une somme identique de 30.000€ à titre de dommages et intérêts et 300€ à titre de frais et a ordonné la fixation de ces sommes, dont le montant global s'élève à 2.696.700 euros, au passif du plan de continuation de Recylex SA, payable de manière échelonnée.

Recylex entend interjeter appel de ces décisions, ce qui aura un effet suspensif.

Pour rappel, la procédure d'appel à l'encontre de 493 décisions similaires rendues le 27 juin 2008 par la section Industrie du Conseil de Prud'hommes de Lens est toujours en cours, l'audience de plaidoiries étant fixée au 30 octobre 2009.

L'ensemble des montants réclamés par les anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, dont le montant total s'élève à environ 16,1 millions d'euros après actualisation, a été provisionné dans les comptes semestriels 2009 de Recylex SA.

Recylex : Recycler, transformer, valoriser

Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.

Contact presse :

Euro RSCG C&O

Paul Michon : 01 58 47 95 18

Contact actionnaires / investisseurs :

Euro RSCG C&O

Gabriel Zeitlin : 01 58 47 94 68